

## L'AVIS DE L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE ROUEN SUR :

### Le développement des énergies renouvelables sur le territoire rouennais

**Origine de la demande :** Saisine de l'Etat / Délibération du Conseil Municipal

---

#### Contexte :

Pour réduire la part d'énergies fossiles dans la consommation finale d'énergie française, la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi APER, et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixent les objectifs nationaux suivants :

- Porter à 33% la part d'énergies renouvelables à l'horizon 2030,
- Augmenter les capacités de production d'électricité renouvelable en développant 1GW d'éolien en mer par an dès 2024, en multipliant par trois la puissance installée de photovoltaïque d'ici 2028 (passer d'environ 15 à 45 GW) et en portant la capacité installée éolien à 35GW,
- Porter la part de renouvelables dans les carburants à 15%,
- Porter la part de gaz renouvelable à 10% en 2030.

#### Problématique :

La loi APER s'axe autour de 4 axes :

- Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires pour décliner sur le plan local puis régional les objectifs nationaux.
- Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables,
- Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables,
- Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent.

Le Conseil Municipal, après la délibération du 21 décembre 2023,

- Identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes telles qu'identifiées ci-dessus et dans les cartographies en annexes,
- Charge M. le Maire ou l'élu délégué de transmettre, au référent préfectoral et à l'E.P.C.I les zones identifiées.

#### Etat des lieux :

- Plusieurs réseaux de chaleurs existent à Rouen, il s'agit de plusieurs bâtiments reliés et chauffés par un même réseau. 4 réseaux existent à Rouen : Grammont (combustible : bois), la petite Bouverie (combustible passé du gaz au bois), Luciline avec de la géothermie de surface (récupération à partir d'une nappe d'eau). Enfin, le réseau du Smedar qui fonctionne à partir de l'incinération des déchets.

- La Ville met en place des projets de production d'énergies renouvelables tel que l'installation de photovoltaïque en toiture (Bâtiment municipal Delbo, Gymnase Saint-Exupéry, piscine Marvingt, nouvelle école sur les Hauts de Rouen en lieu et place de l'immeuble démolи, écoles en autoconsommation collective : école Rameaux et école des Fabulettes). D'autres projets existent notamment en matière de cogénération (la chaudière de l'Hôtel de Ville fait tourner une turbine qui produit de l'électricité que la ville revend), en matière d'ombrières photovoltaïques (parkings de plus de 1500 m<sup>2</sup>, à développer conformément à la nouvelle réglementation).
- Pour l'instant, le frein à l'intensification de panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques est la question du stockage. Plusieurs systèmes de stockage sur batterie existent mais ne sont pas rentables. Il convient donc de consommer instantanément la production :
  - Par revente à ERDF dont le prix fixé devient de moins en moins intéressant.
  - Par autoconsommation individuelle (alimentation du bâtiment sur lequel se trouve l'installation) ou collective (repartir la production entre plusieurs bâtiments) et cumuler avec une installation classique lorsqu'il n'y a pas de production (nuit).

## Constats :

Lors d'ateliers, l'Assemblée citoyenne a étudiée les différentes sources d'énergies renouvelables existantes et potentiellement utilisables à Rouen ainsi que les projets de production d'électricité par énergies renouvelables en cours dans la ville.

Cependant, en tant qu'usagers, les membres de l'Assemblée citoyenne de Rouen souhaitent faire des propositions aux élues et élus de la Ville.

## Propositions de l'Assemblée citoyenne aux élues et élus :

- **Mettre en place un projet avec un financement participatif citoyen** : les citoyens financent un projet photovoltaïque porté par la Ville. Les moyens mis à la disposition des citoyens pour s'impliquer financièrement dans le projet pourraient être :
  - L'apport en capital en propre ou à travers un investisseur commun comme un fonds d'investissement, un club d'investisseurs ou une coopérative d'énergie, par le biais de l'acquisition de parts sociales de la société projet.
  - Le financement de la dette par l'acquisition d'obligations émises par la société projet, qui peuvent être gérées par une plateforme de financement

## ➤ **Sensibiliser la population et lutter contre les idées reçues au sujet des énergies renouvelables (essentiellement le photovoltaïque)**

Réunion publiques de sensibilisation + Réunions sur site pour présenter les projets + Mise en place d'un guide des idées reçues ?

*NB : concernant la géothermie alimentée par la Seine, la Ville (et non la Métropole) n'a pas de bâtiment en bord de Seine qui pourrait recevoir cette énergie : projet à étudier avec la Métropole*